

## **Motion 1740**

### **Compensons les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport aérien**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- que le changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre liés aux activités humaines est à l'heure actuelle un fait nullement contesté ;
- que le trafic aérien est en constante augmentation ;
- que le trafic aérien est exclu de toutes mesures incitatives pour réduire ces émissions en CO<sub>2</sub> (future taxe CO<sub>2</sub>, Protocole de Kyoto, centime climatique, etc.),

invite le Conseil d'Etat

- à compenser les émissions de CO<sub>2</sub> générées par les déplacements aériens professionnels de tous les employés de l'Etat et des institutions sous contrôle étatique (université, HUG, SIG, TPG, etc.) ;
- à étudier la possibilité d'établir un bilan des émissions CO<sub>2</sub> de l'Etat (sur le modèle de ce qui se fait déjà dans de nombreuses entreprises) afin d'identifier ses points faibles énergétiques et d'obtenir une meilleure efficacité globale.